

nécessité d'avoir un bureau d'auditeur général qui soit absolument libre et qui puisse avoir accès à tous les documents afin de mettre le Parlement au courant de tout ce qui se passe dans l'administration. A l'article 69, on parle de la perte par la fraude, la faute ou l'erreur de quelqu'un. C'est encore une question humaine, il existe une dizaine de cas mentionnés au sujet de telles pertes. Ensuite, on parle d'un détournement de fonds à un centre de Main-d'œuvre du Canada. On touche ici aux bureaux de placement. Le détournement de fonds à un centre de Main-d'œuvre du Canada, c'est assez grave, et je crois que dans un rapport comme celui-ci, où on constate que tous les ministères sont passés au crible, ces derniers deviennent intéressés et doivent tenir compte de ce rapport. Je crois que chaque ministère doit lire avec attention ce rapport-là, et quand on présentera la loi, qu'il y ait des articles pour prévenir de telles choses.

On dit aussi:

Autres cas qui, d'après l'Auditeur général, méritent d'être portés à la connaissance de la Chambre des communes en conformité avec l'article 61(1) de la Loi sur l'Administration financière.

73. Affaiblissement du contrôle parlementaire.

«Tout budget des dépenses soumis au Parlement doit porter sur les services arrivant en cours de paiement dans l'année financière.»

Ici, je crois que le ministre est bien au courant. C'est là que l'Auditeur prévient le gouvernement que beaucoup de montants d'argent qui ne sont pas dépensés sur le budget de l'année seront reportés au budget précédent. Je crois et j'espère que le ministre, tel qu'il nous l'a dit cet après-midi, prendra en sérieuses considérations ce rapport, le fera sien pour nous présenter une loi. Il demandait aux partis de l'opposition de lui faire des suggestions, des propositions, mais qu'il nous présente la loi. Ce n'est pas l'opposition qui va venir présenter la loi en Chambre; qu'il nous la présente et nous allons voir ce qu'il y a dans la loi. Nous allons l'étudier et voir si toutes les garanties y sont prises pour assurer le libre exercice de l'auditeur général, et je crois qu'à partir de ce moment-là, nous commencerons à faire un travail sérieux à la Chambre, madame le président.

● (2040)

[Traduction]

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Madame l'Orateur, une partie de la motion qui m'intéresse est celle qui traite du pouvoir de l'exécutif. Je veux parler de la responsabilité et du secret dans l'appareil gouvernemental, éternel problème qu'on voit d'un œil bien différent, selon qu'on siège d'un côté ou de l'autre de la Chambre.

Il me semble que si le gouvernement pouvait trouver moyen d'être plus ouvert avec le Parlement et les Canadiens, l'adoption de mesures qu'il désire présenter au Parlement serait beaucoup plus facile et ces mesures seraient beaucoup mieux acceptées par le grand public. Je n'ai jamais compris l'opposition entre le «nous» et le «ils». Il me semble qu'il conviendrait d'utiliser le mot «nous», quand nous parlons de la Chambre.

Dans la vie publique, nous nous en tenons à peu près au principe des oppositions. C'est un élément important et essentiel. Je crois qu'il est important que les députés aient l'occasion d'obtenir l'accord des diverses circonscriptions au sujet de problèmes publics. Les députés délaisseraient ainsi leur rôle d'adversaire pour en acquérir un nouveau. Mais nous ne pouvons en arriver là que si le gouvernement fait preuve de franchise.

Auditeur général

Je veux féliciter le gouvernement pour une de ses mesures qui a fait appel à la participation et des députés et des circonscriptions et a été bien accueillie par les Canadiens après, bien entendu, que certaines pressions eurent été exercées dans la phase initiale du programme. Je veux parler du programme d'initiatives locales. Je ne parlerai pas de projets en particulier. Ils n'entrent pas dans le cadre du présent débat. Mais il reste que le programme a suscité beaucoup de collaboration entre les groupes consultatifs des circonscriptions et les députés, sans que leur position vis-à-vis du gouvernement n'entre en ligne de compte. D'une façon générale, les projets ont été acceptés dans les circonscriptions. Quelques députés ont été l'objet d'un certain nombre de critiques et ils auraient pu facilement s'en défendre en disant: «C'est un programme du gouvernement et c'est à lui qu'il faut adresser les critiques.» Mais ce n'est pas ce qu'ils ont dit et parce qu'il y a eu un peu de participation et un peu d'ouverture—avec quelques exceptions, je le concède—le programme a été couronné de succès et demeure une illustration intéressante de ce qu'on peut réaliser quand le gouvernement agit avec franchise.

Cela dit, je vais maintenant me pencher sur un aspect des dépenses et de la politique gouvernementale où il n'y a pas la moindre sincérité, où le contraire existe. Je veux parler du ministère de l'Expansion économique régionale. Ce ministère participe cette semaine à un colloque à Halifax. La conférence nationale sur les encouragements au développement, organisée à la demande du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, s'est tenue à Halifax, mais à huis clos, pour favoriser une discussion poussée et franche. Le financement de cette conférence est en partie assuré par le gouvernement et un grand nombre des participants sont des fonctionnaires du MEER ou leurs homologues des ministères provinciaux de développement. Des organismes tels que les Hommes d'affaires indépendants, l'Association des manufacturiers canadiens et certaines Chambres de commerce y seront aussi représentés. Quant à moi, je déplore cette façon de conduire les affaires publiques. La conférence a visiblement pour objet d'orienter ou de réorienter la politique d'expansion économique régionale qui a besoin de la participation des secteurs public et privé.

Je trouve que le gouvernement a tort de se prêter à un système qui se déclare «secret» et interdit au public. Je prévois qu'il y aura inévitablement une réaction après la conférence et qu'elle ne réalisera pas ses objectifs à cause du voile de secret dont on l'a enveloppée.

J'ai dit cela parce que je veux marquer la différence entre le programme d'initiatives locales et son caractère ouvert et le programme MEER qui est l'antithèse de cet esprit d'ouverture et qui, pour cette raison, connaît de graves difficultés.

Ces derniers temps, bien des gens ont étudié la notion de gouvernement démocratique. Certains ont même organisé des stages d'études portant d'une manière générale sur la façon de gouverner dans un régime démocratique. J'espère que les députés que la question intéresse profiteront de l'occasion pour lire une importante série de conférences données par Ralf Dahrendorf, actuel directeur de la *London School of Economics*. Dans la première conférence qu'il a faite en 1974, dans le cadre des conférences Reith, M. Dahrendorf a dit: «Le désir élémentaire d'être libre engendre toutes les libertés.» Après avoir parlé des dilemmes devant lesquels se trouvent les gouvernements démocratiques du monde occidental, M. Dahrendorf dit:

La liberté, les principes d'une société humaine et ouverte, peuvent être forts également, mais une explication est nécessaire: en outre, une